Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2021 • Métropole • Jour 1

Code sujet **Non indiqué sur le sujet** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Valorisation du patrimoine en France ou cyberespace
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de document(s) — Des guerres de nature différente ou la gestion des milieux « naturels »
2 réponses • sujet p. 3–6

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

10 points

Valorisation du patrimoine en France ou cyberespace

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Quelles sont les finalités de la valorisation du patrimoine en France ?

Dissertation 1 — Quelles sont les finalités de la valorisation du patrimoine en France ?

Introduction. Le patrimoine désigne les biens matériels — monuments, œuvres, paysages, sites industriels — et immatériels — savoir-faire, pratiques et traditions — auxquels une société reconnaît une valeur et qu'elle souhaite transmettre. En France, sa protection s'est progressivement organisée : une première liste de monuments historiques est publiée en 1840, puis la loi de 1913 établit un cadre majeur de protection. Valoriser le patrimoine consiste à le faire connaître, à le rendre accessible et à lui donner un usage, sans le réduire à sa seule conservation. Cette démarche répond à des objectifs culturels, politiques et économiques, mais peut aussi créer des tensions entre fréquentation, rentabilité et préservation. **Problématique :** quelles fonctions la valorisation du patrimoine remplit-elle en France, et comment concilier ces fonctions avec la sauvegarde des biens patrimoniaux ?

Plan argumenté.

1. **Protéger et transmettre :** la valorisation conserve des biens menacés, construit une mémoire commune et transmet des héritages aux générations futures.
2. **Rendre le patrimoine accessible et vivant :** médiation, restauration et réutilisation donnent au patrimoine une place dans la vie culturelle et sociale.
3. **Contribuer au développement des territoires, tout en maîtrisant les tensions :** tourisme et activités économiques créent des ressources, mais peuvent fragiliser les sites ou favoriser une mise en marché excessive.

Développement.

I. Protéger et transmettre un héritage. La première finalité est de préserver des biens considérés comme irremplaçables. La Révolution française a posé la question du devenir des biens de la monarchie et du clergé : certains furent détruits ou dispersés, tandis que d'autres furent progressivement reconnus comme des biens à conserver. Au XIX^{e} siècle, l'action de l'État se structure : la fonction d'inspecteur général des monuments historiques est créée en 1830, et une première liste de monuments protégés est publiée en 1840. La loi de 1913 sur les monuments historiques renforce ensuite la protection juridique des édifices. La valorisation prolonge cette sauvegarde en entretenant, restaurant et documentant les biens, afin qu'ils puissent être transmis plutôt que laissés à l'abandon.

Le patrimoine contribue aussi à construire une mémoire collective et des références communes. Châteaux, cathédrales, sites archéologiques, lieux de mémoire et paysages racontent des périodes et des expériences différentes de l'histoire française. Ils participent à l'identité nationale, mais aussi à des identités locales et régionales. Cette mémoire n'est pas figée : les choix de ce qui mérite d'être conservé évoluent. Le patrimoine industriel, par exemple, longtemps moins valorisé que les monuments anciens, témoigne également du travail et des transformations économiques. La valorisation permet ainsi de faire connaître des héritages divers, tout en rappelant que leur sélection résulte de choix sociaux et politiques.

II. Rendre le patrimoine accessible et vivant. Conserver ne suffit pas : la valorisation vise également à permettre au public de découvrir et de comprendre les biens patrimoniaux. Restaurations, musées, visites, expositions et actions pédagogiques donnent accès aux œuvres et aux lieux. Les Journées portes ouvertes

FormaV - document d'entraînement non officiel

des monuments historiques, initiées en France en 1984 et devenues les Journées européennes du patrimoine en 1991, illustrent cette volonté d'ouvrir au public des monuments parfois peu accessibles. L'inscription d'un bien au patrimoine mondial de l'UNESCO peut aussi accroître sa visibilité internationale ; le Mont-Saint-Michel et sa baie figurent sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979.

La mise en valeur peut également donner de nouveaux usages aux bâtiments. Un édifice réhabilité en musée, bibliothèque ou équipement culturel conserve une fonction dans la ville et évite parfois l'abandon. La loi Malraux de 1962 a notamment instauré les secteurs sauvegardés afin de protéger et de mettre en valeur des ensembles urbains historiques. La valorisation rend donc le patrimoine vivant : elle l'inscrit dans les pratiques culturelles et dans les projets d'aménagement, tout en devant respecter ses caractéristiques historiques et architecturales. Elle peut favoriser l'appropriation par les habitants, à condition que ceux-ci ne soient pas écartés des décisions et des bénéfices produits.

III. Développer les territoires sans dégrader les biens. Le patrimoine est aussi une ressource économique. Les visites, l'hébergement, la restauration, les métiers d'art et les activités culturelles créent des emplois et des revenus. Un site connu peut renforcer l'attractivité d'une ville ou d'une région et contribuer à la réhabilitation de quartiers ou de bâtiments. Cette activité bénéficie aux acteurs locaux lorsque les retombées sont effectivement partagées et que les emplois créés sont durables.

Mais cette finalité économique peut entrer en conflit avec la protection. Une fréquentation excessive accélère l'usure des sites, augmente la pression sur les infrastructures et peut transformer les centres historiques au détriment des habitants. La recherche de recettes peut également privilégier les lieux les plus célèbres et les usages les plus rentables, en laissant d'autres patrimoines moins connus dans l'ombre. La valorisation exige donc des arbitrages : organiser les flux de visiteurs, entretenir les sites, diversifier les lieux proposés, associer les habitants et définir des usages compatibles avec la conservation. Il ne s'agit ni d'interdire l'accès au nom de la protection, ni de faire de la rentabilité le critère unique des politiques patrimoniales.

Conclusion. En France, valoriser le patrimoine sert à le protéger et à le transmettre, à le rendre accessible et à lui donner une place dans la vie culturelle et territoriale. Cette politique peut également soutenir l'emploi et l'attractivité, mais ses finalités ne sont compatibles que si l'exploitation touristique et économique reste subordonnée à la conservation et au partage de l'héritage.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** la valorisation du patrimoine en France poursuit trois finalités complémentaires : préserver et transmettre les héritages, les rendre accessibles et vivants, et contribuer au développement des territoires. Elle doit toutefois concilier ces objectifs avec la protection des biens, la maîtrise des effets du tourisme et la prise en compte des habitants.

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> Le cyberespace : quelles réalités et quels défis ?

Dissertation 2 — Le cyberespace : quelles réalités et quels défis ?

Introduction. Le cyberespace est l'espace des échanges et des activités rendus possibles par les réseaux numériques. Il paraît immatériel, mais repose sur des infrastructures bien réelles : câbles sous-marins et terrestres, centres de données, équipements et réseaux électriques. Il est aussi organisé par des logiciels, des plateformes, des États, des entreprises et des utilisateurs. Né de développements techniques engagés durant la guerre froide, il est devenu un espace essentiel de communication, d'information, de commerce et de puissance. Son expansion ouvre des possibilités considérables, mais entraîne des risques de

surveillance, de dépendance, de criminalité et de conflit. **Problématique :** quelles sont les réalités matérielles, économiques et géopolitiques du cyberespace, et quels défis son développement impose-t-il aux sociétés et aux États ?

Plan argumenté.

1. **Un espace de communication mondial, mais matériel et inégalement accessible :** les réseaux relient les sociétés, tout en dépendant d'infrastructures localisées et en étant marqués par la fracture numérique.
2. **Un espace structuré par des acteurs et des rapports de puissance :** États et entreprises y rivalisent pour contrôler les infrastructures, les données, les normes et les usages.
3. **Un espace de risques qui appelle des régulations et des coopérations :** cyberattaques, criminalité, surveillance et désinformation mettent en jeu la sécurité, les libertés et la souveraineté.

Développement.

I. Un espace mondial, mais matériel et inégalement accessible. Le cyberespace permet des échanges presque instantanés à très grande distance : messages, transactions, circulation des informations et coopération scientifique. Ses origines remontent notamment à ARPANET, réseau expérimental mis en service en 1969 aux États-Unis. L'adoption des protocoles TCP/IP en 1983 contribue à l'interconnexion des réseaux. Le Web, conçu par Tim Berners-Lee à partir de 1989 au CERN, facilite ensuite la consultation et le partage de documents. Ces étapes ne signifient pas que le cyberespace soit un espace uniforme ou indépendant des territoires.

Les échanges numériques reposent sur des installations localisées et vulnérables. Les câbles sous-marins transportent une part essentielle des communications internationales ; les centres de données stockent et traitent les informations, avec des besoins importants en énergie et en refroidissement. La concentration de ces équipements dans certains territoires et la dépendance à des liaisons stratégiques donnent une dimension géographique au cyberespace. Celui-ci est également inégalement accessible : la qualité de la connexion, le coût des équipements, les compétences numériques et la disponibilité des réseaux varient selon les pays et au sein d'un même pays. La fracture numérique limite ainsi la capacité de certaines populations à bénéficier des services et des opportunités numériques.

II. Un espace de puissance disputé par les États et les entreprises. Le cyberespace est un espace où s'exerce une puissance économique et politique. De grandes entreprises contrôlent des plateformes, des moteurs de recherche, des services en nuage et une part importante des données. Elles influencent l'accès à l'information et les usages, tandis que les États cherchent à garantir leur souveraineté numérique, à protéger leurs infrastructures et à encadrer les acteurs privés. La localisation des données, la maîtrise des technologies et la fixation des normes deviennent ainsi des enjeux de concurrence internationale.

Les États peuvent aussi utiliser les réseaux à des fins de renseignement, d'influence ou d'action offensive. Les révélations d'Edward Snowden en 2013 sur les programmes de surveillance de la National Security Agency américaine ont mis en évidence les tensions entre sécurité, surveillance et protection de la vie privée. En 2007, l'Estonie a subi une série de cyberattaques qui a perturbé des services en ligne et souligné la vulnérabilité des sociétés très numérisées. En 2010, le logiciel malveillant Stuxnet a visé des installations nucléaires iraniennes ; il est généralement attribué aux États-Unis et à Israël, même si cette attribution n'a pas été officiellement reconnue par les intéressés. Ces exemples montrent que le cyberespace prolonge les rivalités géopolitiques, sans remplacer les conflits menés dans les espaces terrestres, maritimes ou aériens.

III. Sécuriser les réseaux sans renoncer aux libertés. La sécurité constitue un défi majeur, car les attaques peuvent viser des particuliers, des entreprises ou des infrastructures essentielles. Les rançongiciels, le vol de données, les escroqueries et l'espionnage économique causent des dommages financiers et peuvent perturber des services. La circulation de fausses informations et les opérations

d’influence peuvent également fragiliser le débat public. Ces risques ne sont pas tous de même nature ni nécessairement le fait d’États : des groupes criminels, des individus et des acteurs politiques peuvent intervenir.

La réponse suppose de protéger les systèmes, de former les utilisateurs, de partager des informations sur les menaces et de coopérer entre pays. Elle doit cependant respecter les droits fondamentaux. La surveillance peut être justifiée par la sécurité, mais elle ne doit pas devenir disproportionnée ni priver les citoyens de leur vie privée et de leur liberté d’expression. Le règlement général sur la protection des données de l’Union européenne, applicable depuis le 25 mai 2018, illustre la recherche d’un cadre commun pour protéger les données personnelles. La difficulté est d’adapter les règles à des réseaux transnationaux, alors que les législations, les intérêts et les conceptions de la liberté diffèrent d’un État à l’autre. Gouverner le cyberespace implique donc des arbitrages permanents entre sécurité, souveraineté, innovation et libertés.

Conclusion. Le cyberespace est à la fois un réseau mondial d’échanges, un ensemble d’infrastructures matérielles et un lieu de concurrence entre acteurs publics et privés. Il facilite la communication et l’activité économique, mais reste inégalement accessible et exposé aux attaques, à la surveillance et aux manipulations. Le défi consiste à en renforcer la sécurité et à réduire les inégalités sans abandonner les libertés ni la coopération internationale.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** le cyberespace n’est pas un monde virtuel séparé du réel : il dépend d’infrastructures territorialisées, d’acteurs puissants et de rapports de force. Ses principaux défis sont de réduire la fracture numérique, de protéger les réseaux et les données, de limiter les cybermenaces et de réguler les usages en conciliant sécurité, souveraineté et libertés.

Étude critique de document(s)

10 points

Des guerres de nature différente ou la gestion des milieux « naturels »

Question Étude critique de document(s) 1

Sujet p. 3, 4

> Des guerres de nature différente. En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, caractérisez les différentes formes de guerres.

Démarche et problématique. Il faut caractériser les formes de guerre évoquées en étudiant les acteurs, les moyens et les espaces de l'affrontement, puis confronter les deux documents. On peut se demander : *en quoi ces documents montrent-ils que la guerre peut opposer des armées régulières dans une bataille conventionnelle, mais aussi prendre la forme d'une violence terroriste organisée par un acteur clandestin et transnational ?*

Plan argumenté.

1. Le document 1 représente un affrontement interétatique conventionnel, mené par des armées régulières lors d'une bataille rangée.
2. Le document 2 décrit Al-Qaida, une organisation non étatique et transnationale qui recourt à une violence clandestine et terroriste.
3. La comparaison met en évidence la diversité des formes de guerre, tout en invitant à prendre en compte le contexte et les limites de chaque document.

Rédaction complète. Les formes de guerre varient selon les acteurs, les moyens employés et les époques. Le document 1 représente la bataille de Zorndorf, livrée le 25 août 1758 pendant la guerre de Sept Ans. Le document 2, extrait d'un ouvrage publié en 2011 par Marc Trévidic, revient sur la montée en puissance d'Al-Qaida et la menace terroriste. La confrontation permet donc de distinguer un affrontement conventionnel entre États d'une violence menée par une organisation clandestine, même si le terrorisme est d'abord un mode d'action et ne recouvre pas à lui seul toutes les formes de guerre.

Le document 1 présente une bataille entre les troupes prussiennes et russes. Sa légende indique que Frédéric II marche à la tête de ses troupes et que la bataille constitue une victoire prussienne. Le tableau donne à voir des soldats en uniforme, des armes, des chevaux et des drapeaux, ainsi que des combattants morts et des fumées. Ces éléments évoquent un affrontement militaire organisé sur un champ de bataille identifiable. Dans ce type de guerre, des États s'affrontent par l'intermédiaire de leurs armées régulières, dans le cadre d'opérations dirigées par des autorités politiques et militaires. La guerre de Sept Ans (1756-1763) est un conflit impliquant plusieurs puissances ; Zorndorf en est un épisode opposant notamment la Prusse et la Russie.

Ce document iconographique doit cependant être lu avec précaution. Le tableau est dû au peintre allemand Carl Röchling et date de 1904, soit 146 ans après la bataille : ce n'est donc pas un témoignage visuel direct des combats de 1758. La représentation de Frédéric II au premier plan et à la tête de ses soldats peut participer à une mise en valeur du souverain et de la mémoire militaire prussienne. L'image renseigne ainsi aussi sur une représentation ultérieure de la bataille.

Le document 2 décrit une forme différente de violence. Marc Trévidic, juge d'instruction au pôle national antiterroriste à Paris au moment où il écrit, explique qu'avant le 11 septembre 2001 Al-Qaida est surtout connue des services spécialisés, tandis qu'elle devient ensuite familière du grand public. Il insiste sur la progression de l'organisation, qu'il présente comme graduelle et méthodique : camps d'entraînement en Afghanistan, circulation internationale de jihadistes parfois sous de fausses identités, menaces et attentats. Le texte mentionne aussi les fatwas lancées depuis Londres, en précisant que le terme désigne ici des

FormaV - document d'entraînement non officiel

condamnations. À la différence des armées prussienne et russe, Al-Qaida n'est pas l'armée régulière d'un État participant à une bataille rangée. C'est une organisation terroriste non étatique qui agit au moyen de réseaux clandestins à l'échelle internationale. Les attentats, dont ceux du 11 septembre 2001 évoqués par le contexte, visent notamment à frapper des sociétés et à produire un effet politique et médiatique. Le rapport de forces est asymétrique : un réseau clandestin s'oppose à des États dotés d'institutions, de forces armées et de moyens de sécurité.

Les deux documents montrent donc des acteurs et des modalités d'affrontement différents : d'un côté, des armées régulières d'États combattent sur un champ de bataille ; de l'autre, une organisation clandestine exerce une violence terroriste qui franchit les frontières. Cette opposition ne signifie pas que les guerres contemporaines se réduisent au terrorisme : les guerres entre États et les guerres civiles existent également, et différentes formes de violence peuvent se combiner. Le document de Marc Trévidic est un retour rétrospectif écrit après les attentats du 11 septembre. Son expérience professionnelle éclaire le propos, mais son insistance sur la prévisibilité de la menace et les défaillances occidentales constitue une interprétation, non une analyse exhaustive de toutes les causes de l'essor d'Al-Qaida.

Ainsi, les documents caractérisent deux formes distinctes : une guerre conventionnelle interétatique menée par des armées régulières, illustrée par la bataille de Zorndorf, et une violence terroriste transnationale organisée par un acteur non étatique, illustrée par Al-Qaida. La comparaison fait ressortir la diversité des acteurs, des moyens et des espaces de l'affrontement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse.** Le document 1 représente un affrontement conventionnel entre États : le 25 août 1758, à Zorndorf, les armées prussienne et russe livrent une bataille rangée pendant la guerre de Sept Ans. Le document 2 décrit une autre forme de violence : Al-Qaida, organisation non étatique et transnationale, s'appuie sur des réseaux clandestins et recourt au terrorisme. Le contexte permet de relier cette menace aux attentats du 11 septembre 2001, même si le texte porte surtout sur la montée en puissance de l'organisation. Les formes d'affrontement diffèrent donc par leurs acteurs, leurs moyens et leurs espaces. Il faut enfin tenir compte du caractère rétrospectif du tableau de Carl Röchling, peint en 1904, et du regard rétrospectif de Marc Trévidic, publié en 2011.

Question Étude critique de document(s) 2

Sujet p. 5, 6

> La gestion des milieux « naturels ». En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que concilier exploitation et protection des milieux « naturels » constitue un défi.

Démarche et problématique. Il faut montrer, en confrontant le texte sur les forêts françaises et la carte de Yellowstone, que les milieux qualifiés de « naturels » sont à la fois protégés, aménagés et utilisés. On cherchera donc à expliquer pourquoi concilier exploitation et protection suppose des arbitrages entre des objectifs et des usages parfois concurrents. La problématique reprend le sujet : *comment et pourquoi concilier exploitation et protection des milieux « naturels » constitue-t-il un défi ?*

Plan argumenté.

1. Les reboisements français montrent que la gestion des milieux peut répondre simultanément à des contraintes écologiques, à des besoins économiques et à des choix politiques.
2. À Yellowstone, la protection d'un espace remarquable coexiste avec des aménagements et une fréquentation touristique importante, qui nécessitent des régulations.
3. Les conflits d'usage et les limites des documents montrent que cet équilibre dépend d'arbitrages permanents et discutés.

Rédaction complète. Un milieu dit « naturel » n'est pas nécessairement un espace sans intervention humaine. Les sociétés peuvent l'aménager et en tirer des usages ou des ressources tout en cherchant à protéger ses paysages, ses espèces et ses équilibres. L'extrait de Paul Arnould consacré aux nouvelles forêts françaises et la carte du parc national de Yellowstone présentent deux exemples de cette gestion. Ils montrent que concilier exploitation et protection constitue un défi parce que les objectifs écologiques, économiques et sociaux doivent être combinés, parfois au prix de restrictions et de conflits.

Le document 1 souligne d'abord que la création ou la gestion d'une forêt peut répondre à la fois à des problèmes écologiques et à des besoins humains. Paul Arnould évoque des forêts plantées récemment, des forêts installées dans les zones rouges après la guerre de 1914-1918, et des forêts plus anciennes. Dans les Landes, la forêt littorale a notamment été créée pour fixer les dunes ; en montagne, des forêts ont été mises en place pour stabiliser les bassins de réception des torrents. La protection recherchée passe donc ici par une transformation volontaire du milieu. L'auteur rappelle que ces politiques s'appuient souvent sur des décisions législatives : la Restauration des Terrains de Montagne en 1860 et 1882, la législation portant sur les zones rouges en 1919 et la création du Fonds Forestier National en 1946. Ces exemples montrent que les choix de reboisement sont liés à leur époque et à des contraintes écologiques, des besoins économiques, des conflits sociaux et des orientations politiques. La forêt gérée n'est donc ni un espace simplement exploité ni une nature laissée à elle-même : elle est le produit d'arbitrages de société.

La carte de Yellowstone présente un autre type de conciliation. Elle fait apparaître des éléments remarquables du milieu, tels que les forêts, les lacs, les reliefs et les phénomènes géothermiques, ainsi que les limites des espaces protégés. Mais elle indique aussi des aménagements destinés à accueillir les visiteurs : grandes routes carrossables, lieux de concentration touristique, hébergements et autres équipements. Elle donne un flux total de 2,87 millions de visiteurs en 2007. Cette fréquentation fait du parc un espace accessible et valorisé, mais elle peut aussi exercer une pression sur les milieux. La carte signale plusieurs règles ou restrictions : certaines entrées sont fermées en hiver, l'accès est payant et des lacs sont partiellement ou totalement fermés à la navigation à moteur. Le statut de parc national, créé en 1872, ne signifie donc pas l'absence d'activités humaines ; il implique une gestion des accès et des usages.

La carte met également en évidence des tensions. Elle signale un conflit autour de la ressource en eau et un conflit d'usage entre le ski nordique et les motoneiges, pour lequel un projet de quotas de motoneiges est mentionné. La politique de réintroduction du loup illustre, elle aussi, le fait que la protection d'un milieu peut nécessiter des interventions et susciter des débats. Enfin, les grands incendies de 1988 rappellent que la gestion d'un espace protégé doit également composer avec des événements naturels. La conciliation consiste donc à choisir entre plusieurs usages et objectifs, par exemple en limitant certains accès ou certaines pratiques pour préserver le milieu.

La nature des documents permet de préciser la portée de ces constats. L'extrait de Paul Arnould est tiré d'un article publié en 1996 dans *L'Information géographique* ; il propose une lecture historique de la création de nouvelles forêts, mais ne décrit pas en détail toutes les forêts françaises ni l'ensemble des acteurs concernés. La carte de Yellowstone est publiée par Samuel Depraz dans un ouvrage de géographie des espaces naturels protégés, en 2008. Elle synthétise spatialement des espaces protégés, des aménagements, des pressions et des conflits ; le chiffre de fréquentation indiqué porte précisément sur 2007 et ne doit pas être présenté comme une donnée actuelle. La carte montre des enjeux, mais ne donne pas à elle seule le point de vue de chaque acteur ni l'issue des arbitrages.

En définitive, concilier exploitation et protection des milieux « naturels » constitue un défi parce que la protection peut nécessiter des interventions, des aménagements et des restrictions, tandis que les usages humains répondent à des besoins et peuvent aussi entraîner des pressions ou des conflits. Les exemples des forêts françaises et de Yellowstone montrent que les règles et les décisions politiques doivent être adaptées aux milieux et aux usages. L'équilibre recherché reste donc évolutif et discuté.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse. Les documents montrent que protection et exploitation doivent être organisées conjointement. En France, les reboisements évoqués par Paul Arnould répondent à des objectifs tels que fixer les dunes et stabiliser les terrains montagnards, dans le cadre de politiques législatives datées de 1860, 1882, 1919 et 1946. À Yellowstone, un espace protégé accueille routes, hébergements et visiteurs : la carte indique 2,87 millions de visiteurs en 2007. Fermetures saisonnières, restrictions de navigation et projet de quotas de motoneiges montrent que des règles sont nécessaires pour réguler les usages. Les conflits autour de l'eau et entre ski nordique et motoneiges révèlent la difficulté des arbitrages. La conciliation demeure donc un défi, car elle demande d'équilibrer conservation, prévention des risques et activités humaines.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2021/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2021-metropole-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.